

**Décision n°2020/10-09
relative à l'habilitation de ESIEE IT
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Ecole et Etablissement

ESIEE IT – CCI Paris Ile de France Education (Établissement dont la création est prévue au 01/01/2021)	
Établissement d'enseignement supérieur consulaire	
Nom d'usage :	ESIEE IT
Académie :	Versailles
Site de l'école :	Pontoise

Objet de la demande d'accréditation

Dossier NE : Première accréditation d'un nouvel établissement pour délivrer le titre suivant : - Ingénieur diplômé de ESIEE IT – CCI Paris Ile de France Education , en formation initiale sous statut d'apprenti.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par ESIEE Paris,
- Vu le rapport établi par Georges SANTINI (membre CTI et rapporteur principal), Noël BOUFFARD (membre de la CTI et co-rapporteur), et présenté en Commission le 14 octobre 2020,
- Entendus Monsieur Richard Skzypczak, Directeur général de l'ESIEE IT, Jean Mairesse Directeur Général d'ESIEE Paris, Philippe Regimbart Directeur de projet, Marc Huertas Directeur Académique.

En conséquence, et sous réserve de la création de l'Établissement au 1^{er} janvier 2021

Il a été adopté la décision suivante :

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'ESIEE IT – CCI Paris Ile de France Education	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2023-2024	Restreinte, sous réserve de la création effective de l'établissement

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'Ecole

- Mettre en place les recrutements d'enseignants-chercheurs prévus dès la rentrée septembre 2021,
- Etablir les contacts recherche sur le site de Cergy-Pontoise pour finaliser l'intégration des enseignants-chercheurs dans l'équipe locale au plus tôt et améliorer l'exposition à la recherche des apprentis,
- Travailler sur l'architecture de la formation et sur l'opportunité de créer des spécialités,
- Mettre en œuvre le plan de communication présenté,
- Finaliser la démarche compétences,
- Etablir et initier un plan de mise en œuvre de la démarche qualité,
- Etablir un plan de diversification du recrutement,

- Compléter les fiches RNCP sous leur nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Mettre en place un suivi des carrières des diplômés. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 octobre 2020.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Patrick BOUVIER, Anne de CAGNY, Élisabeth CRÉPON, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAUULT-DUC, Jean-Yves KOCH, Elisabeth LAVIGNE, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Claire PEYRATOUT, Francine PIERRE, Serge PRAVOSSOUDOVITCH, Véronique RAIMBAULT, Patricia SOURLIER et Sonia WANNER

Lu et approuvé en séance plénière à Paris, le 17 novembre 2020.

La présidente de la CTI
Elisabeth Crépon



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal
Georges Santini

